



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
en séance publique du 5 octobre 2017**

**Présents** : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Vincent BRUNIERE, Nathalie VIOSSAT, Nathalie AUBERT, Christophe DELAY, Bérénice DEGIORGI, Ingrid DALLARD, Françoise MONTAT, Olivier SATET, Agnès GAULTIER.

**Absents excusés** : Michel SANCHEZ pouvoir à Patrice POMMARET, Alain NIETO.

**Secrétaire de séance** : Geneviève SEVENIER.

**PRÉAMBULE**

- Monsieur le maire fait observer une minute de silence pour les victimes et sinistrés parmi nos compatriotes des Antilles, et pour les victimes de l'attentat terroriste de la gare Saint Charles à Marseille.

- Monsieur le maire accueille Mme Agnès Gaultier, nouvelle conseillère municipale, en remplacement de Mme Sophie Chastellière qui avait démissionné pour cause de déménagement. Mme Gaultier, aide -soignante au CHS de Valence, habite la commune depuis 30 ans, est mère de 3 enfants qui ont été scolarisés à Toulaud, a été présidente de l'Amicale Laïque pendant 10 ans et a été membre du Toulaud Sports.

**DÉLIBÉRATIONS**

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2017, est approuvé à l'unanimité.**

**1) Règlement intérieur de l'accueil périscolaire municipal (délibération n°17-31)**

**Rapporteur** : Mme SEVENIER Geneviève, adjointe déléguée aux affaires périscolaires et extrascolaires.

Il convient d'actualiser le règlement intérieur des services périscolaires (cantine, garderie) notamment pour tenir compte des changements intervenus à la rentrée scolaire de septembre 2017 : retour à la semaine de 4 jours (mercredi non scolarisé) et suppression des TAP.

Les principales modifications portent sur le maintien et la réorganisation de la garderie du mercredi matin, sur la création d'un accueil des personnes du 3<sup>ème</sup> âge à la cantine scolaire, et sur des précisions apportées aux conditions d'inscription.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** : à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire municipal applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, dont le texte figure en annexe de la présente délibération.

- **Charge** monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

**2) Tarification de la garderie municipale du mercredi (délibération n°17-32)**

**Rapporteur** : Mme SEVENIER Geneviève, adjointe déléguée aux affaires périscolaires et extrascolaires.

Avec le retour à la semaine de 4 jours (mercredi non scolarisé) la garderie du mercredi matin n'ayant plus le caractère périscolaire, il convient donc de définir une tarification qui tienne compte de son fonctionnement spécifique différent de celui de la garderie périscolaire, mais qui reprend pour l'essentiel les montants et règles de tarification édictées pour la garderie périscolaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** : à l'unanimité,

- Vu la délibération 14-34 du conseil municipal du 26 juin 2014 relative aux tarifs de la garderie périscolaire municipale, modifiée par la délibération 15-17 du conseil municipal du 8 juillet 2015, et par la délibération 15-29 du conseil municipal du 22 octobre 2015,

- Vu l'avis des commissions municipales réunies le 29 septembre 2017,

**1) Décide** de tarifier la garderie du mercredi comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

1-1) Application des règles tarifaires de la garderie périscolaire (délibérations susvisées)

- tarif à l'heure suivant QF (toute heure commencée est due en entier) avec les mêmes barèmes et montants,

- tarif réduit à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie présent le même jour,

- tarif réduit à partir de la 2<sup>ème</sup> heure,

- pénalités pour non-respect des délais d'inscription et dépassement des horaires prévus (arrivée et départ du ou des enfants)

1-2) Spécificité de la tarification de la garderie du mercredi.

Les règles tarifaires susdites s'appliquent aux plages horaires fixes imposées par le règlement intérieur du service.

**2) Charge** monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

### **3) ZA Les Ufernets - Transfert à la CCRC du terrain restant à commercialiser (délibération n°17-33)**

**Rapporteur** : M. Pommaret adjoint délégué à l'intercommunalité.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la vente du terrain restant à commercialiser sur la ZA les Ufernets dans les conditions suivantes :

- Parcelle : ZH 641 partie.

- Vendeur : commune de Touloud.

- Acheteur : Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC)

- Surface estimée : 718 m<sup>2</sup>, la surface sera précisée par un document d'arpentage à intervenir.

- Prix de vente total : 1 euro.

- Versement compensatoire de la commune : 58 664,26 € (payable sur deux exercices ou par déduction sur les droits de tirage voirie de la commune).

- Les frais d'acte seront pris en charge par la CCRC.

- L'acte authentique pourra être passé en la forme notariée ou en la forme administrative, et dans ce dernier cas le Président de la CCRC sera chargé de sa rédaction.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** : à l'unanimité,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-13, L5211-5 et L5211-17,

- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2017-05-17-006 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la - communauté de communes en matière de développement économique,

- Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 et les délibérations concordantes des communes membres approuvant le pacte financier définissant les conditions financières et patrimoniales de l'évolution de la compétence « développement économique »,

- Vu la délibération n°17-26 du conseil municipal de Touloud du 22 juin 2017, approuvant le susdit pacte financier,

- Vu la notice ci-annexée relative aux modalités financières du transfert du terrain restant à commercialiser sur la zone d'activités des Ufernets à Touloud,

- Vu l'avis du Domaine en date du 6 février 2017,

**Considérant** que les conditions financières dudit transfert s'écartent de la valeur déterminée par les services du Domaine pour tenir compte des principes arrêtés dans le pacte financier susvisé,

- **Approuve** la vente du terrain dans les conditions susmentionnées et figurant dans la notice ci-annexée,

- **Autorise** monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte de vente à passer avec la CCRC.

**I) Rapports d'activités 2016 de la CCRC : présentés par Patrice Pommaret.**

Les rapports d'activités de la CCRC sont consultables en intégralité : au secrétariat de la mairie, et sur le site Internet de la CCRC ([www.rhonecrussol.fr](http://www.rhonecrussol.fr))

**1) Les services généraux**

- Les chiffres clés : 13 communes membres, 33 955 habitants, 200 km<sup>2</sup> de territoire, 600 Km de voies publiques, 21 millions d'euros de dépenses et 27,2 millions de recettes tous budgets confondus, 74 employés permanents (71,9 ETP), 2 piscines, 3 médiathèques, le site archéologique de Soyons et le site Natura 2000 de Crussol.

- Les organes : un conseil communautaire avec 39 délégués des communes, un Bureau avec 11 vice-présidents, 5 commissions thématiques.

- Les représentations dans d'autres intercommunalités

La CCRC est représentée dans 7 structures intercommunales : le SYTRAD (traitement des OM), Eco parc Rovaltain (dissolution en 2017), SCOT du Grand Rovaltain, Valence Romans Déplacements (VRD), Syndicat Eyrieux-Clair, Contrat de rivière Doux-Mialan, Ardèche-Drôme-Numérique(ADN)

- Le service voirie : est intervenu sur Toulaud à raison de 1355 heures de travail (réfection et nettoyage des routes, pose de signalisation et travaux divers)

- L'entretien des rivières : avec le plan d'entretien du Mialan et de ses affluents.

**2) Le service des Ordures Ménagères (OM)**

- **La collecte** des OM est effectuée par l'entreprise Pizzorno.

En 2016, 9786 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, de corps creux et de verre (tri sélectif) ont été collectées, ce qui représente 298 kg par habitant (365 kg par habitant sont collectés au niveau national)

- **Le traitement** des déchets est assuré par le Sytrad.

Il regroupe 17 structures intercommunales, soit 352 communes et 520 000 habitants.

Il assure le traitement avec un centre de tri à Portes Les Valence et un centre de valorisation organique à Etoile.

- **La gestion des 4 déchetteries** (Alboussière, Charmes, Guilhaierand-Granges et Toulaud) est confiée à l'entreprise Véolia Propreté.

La déchetterie de Toulaud a collecté 1557 tonnes sur les 9873 tonnes des 4 déchetteries de la CCRC, son coût annuel d'exploitation a été de 150 231 € HT sur un coût total de 1 009 601 € pour les 4 déchetteries.

- **Le coût global annuel** de l'élimination des déchets ménagers a été de 115,13 € par habitant de la CCRC.

**3) Les services d'assainissement**

- **L'assainissement collectif** : 30 520 habitants desservis, 12 489 abonnés.

- La collecte des effluents a été confiée à la société Véolia Eau qui en 2016 a entretenu 183 km de réseau (hors eaux pluviales)

- Le traitement des effluents a été confié à un prestataire de services la société Suez environnement (ex société Degrémont) pour un coût annuel de 548 155 HT €.

Elle gère et entretient 9 stations d'épuration (STEP) réparties sur le territoire dont celle de Biguet à Toulaud.

- Le coût du service 2016 facturé à un abonné est en moyenne de 2,08 € TTC par m<sup>3</sup>.

- **L'assainissement non collectif. (SPANC) :**

La CCRC a confié à la société Véolia Eau, par contrat de prestation de services le contrôle des installations individuelles d'assainissement des particuliers non raccordés au réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

Sur la commune de Toulaud : 277 diagnostics ou contrôles de conformité ont été réalisés depuis 2011,

Résultats des contrôles de conformité réalisés en 2016 : 6 conformes, 30 non conformes mais sans risques, 5 non conformes mais présentant des risques pour la santé et/ou pour l'environnement.

Intervention de Mme Viossat qui regrette le manque de concertation entre les habitants concernés, et propose que la commune fasse le lien entre les habitants et les services de la CCRC.

INFORMATIONS DIVERSES

**1) Point sur les travaux, par Christian Audemard.**

- Mise en valeur de l'église : avec l'éclairage réalisé par l'entreprise Eiffage.

- Goudronnage des voies communales : entre Violon et le Tracol, l'impasse du boulodrome et le chemin de Traverson.

- Mise en place de 2 ralentisseurs au hameau de Meyret.

- Sécurisation de l'école élémentaire ; la rehausse de la clôture a été effectuée il reste à changer le portail de l'entrée principale (aux vacances de La Toussaint).
- Rénovation de la salle polyvalente : l'isolation de la petite salle coté bar est faite, la réfection de l'éclairage extérieur est en cours.
- Réhabilitation du bâtiment et du site de la cure : le permis de construire sera bientôt déposé.
- Réparation des WC du club de tennis : cuvette et porte ont été changées.

## 2) Point sur l'urbanisme, par Christian Audemard.

- La révision du PLU : le PADD est bien avancé et les OAP sont en cours de finalisation. Ensuite sera engagé le travail sur le zonage et le règlement.
- Lotissement Le Pressoir : permis de construire pour 5 maisons individuelles et 3 logements (prévus à la location) dans la maison existante.

## 3) Point sur les projets, par Christian Audemard.

- Aménagement de la ZA les Ufernets : les travaux réalisés par la CCRC vont débuter le 16 octobre, ils dureront 1 à 2 mois.
- Élargissement de la route du Pinet : les travaux débuteront au printemps 2018 à la demande de la municipalité.
- Réfection du passage devant la garderie et la cantine : travaux de revêtement programmés aux vacances d'avril 2018.
- Alimentation en eau potable des Charrives : l'extension du réseau sera effectuée fin 2017 par le Syndicat du service public de l'eau potable.
- Construction d'un vestiaire avec toilettes pour le club de tennis : le projet est à l'étude.

## 4) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

- Mutualisation des services : pour faire des économies d'échelle dans un contexte de baisse des dotations de l'État. Dans le dernier trimestre 2017, mise en commun des personnels de la mairie de Guilhaud Granges avec ceux de la CCRC pour la direction générale, la compatibilité-paye, et les RH.
- Transports en commun : la DSP est renouvelable en 2017.
- La compétence RAM : sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle sera complétée par la compétence « parentalité »
- Économie sur le périmètre de la CCRC : 9230 emplois générés, en ce qui concerne le tourisme tous les sites ont connu une hausse de fréquentation.

## 5) Points divers par monsieur le maire

- Création de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire : grâce à l'action des parents d'élèves, au soutien de l'inspecteur d'académie, des parlementaires locaux qui ont été remerciés par courrier du Maire. Le maire, souhaite la bienvenue au nouveau professeur des écoles : Mme Laurène HILAIRE en classe de CE2-CM1.
- Vue de Toulaud du Parc éolien de Planèze : le maire a envoyé un courrier à la CNR pour déplorer que le résultat ne soit pas celui qui figurait dans le dossier présenté aux élus.
- La cabine téléphonique : conservée en principe pour en faire une cabine à dons, a été enlevée par erreur par un sous-traitant d'Orange, sa récupération est en cours.

## 6) Questions diverses

- Fête de la science à la bibliothèque municipale : M. Jean-Noël Chantre félicite l'équipe des bénévoles et la bibliothécaire pour la qualité des animations.
- Fauchage des bas-côtés de voirie : Mme Montat félicite l'entreprise qui intervient sur Toulaud.

## 7) Calendrier des manifestations

- Exercice militaire sur la commune : par des forces spéciales de l'armée de terre, du 7 au 11 octobre 2017.
- Quinzaine solidaire : du 9 au 20 octobre collecte auprès des écoles de denrées pour le relai alimentaire qui alimente les familles défavorisées.
- Marché des producteurs locaux : dimanche 29 octobre de 9h à 13h dans la cours de l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h30.

La secrétaire de séance,  
Geneviève SEVENIER.

Le Maire,  
Christophe CHANTRE.